

La Marina renflouée

Rien de signé, mais un accord devrait être trouvé entre les deux opposants et les promoteurs de ce projet immobilier et portuaire du **Bouveret**.

Le recours déposé par l'architecte Michel Cachat et Robert Chanton, administrateur d'une société de caravaning au Bouveret contre l'autorisation de construire accordée pour la Marina du Bouveret pourrait être levé. Dans un fax commun, les deux parties indiquent que, suite à une rencontre organisée jeudi sous l'égide du président de Port-Valais Paul Baruchet, un programme de travail a été fixé en vue de l'élaboration d'une convention dans un délai de 15 jours à 4 semaines.

D'ici à un mois?

«Un accord global semble en bonne voie d'être trouvé», indique ce fax signé par Gilbert-Xavier Martinet, l'un des trois promoteurs de la Marina, et Michel Cachat. Comme ce dernier est aussi membre de la fondation AMJ qui gère la barge d'Expo 02, les promoteurs de la Marina menaçaient en début de semaine de faire opposition à l'amarrage de ces 240 tonnes à l'entrée du canal de Stockalper. A ce sujet, la



Certains logements de la Marina disposeront de places d'amarrage très prisées.

idd

séance de jeudi a permis de calmer le jeu. En effet, le fax diffusé hier indique que les initiateurs de la Marina soutiennent l'artéplage de la «Fondation Art Mobile jazz avec la

commune de Port-Valais, partenaire du projet, afin de développer la culture ainsi que les produits du terroir autour du lac Léman. Jeudi, «des réponses concrètes et des solutions tech-

niques ont déjà pu être apportées pour une très large partie des problèmes. Reste encore des questions juridiques à traiter». Début des travaux prévu pour cet automne. **GB**